

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du vendredi 1^{er} août 2014

Approbation de la séance du 20 juin 2014 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : ADOPTION RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE : Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19/02/2007:

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire réuni le 02 juin 2014, le Conseil Municipal décide

1/ d'adopter les ratios suivants :

Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	100 %	

2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Délibération : TOITURE ECOLE - Vote du projet - demande de subvention FEC 2014 - Vote plan de financement

Considérant l'urgence de refaire la toiture de l'école pour des raisons de sécurité dans la salle de classe des élèves de Grande section à CE1, le Conseil Municipal,

1/ décide de réaliser ces travaux et approuve les devis des entreprises Didier Laborie (11 642.42€ HT) et Eric Felgines (5 116.20€ HT) soit d'un montant total de 16 763.62 € HT

2/ sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention, au titre du FEC 2014, pour cet aménagement,

3/ vote le plan de financement suivant :

FEC 2014 : 5 000.00 €

Fonds propres : 11 763.62 €

TOTAL H.T. 16 763.62 € HT

4/ CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Délibération : Prix du repas cantine

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des repas à la cantine municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 et le fixe à :

1.97 euros au lieu de 1.93 euros (repas enfant)

5.80 euros au lieu de 5.66 euros (repas adulte)

Les tires correspondant aux repas seront transmis aux familles.

Délibération : Tarif de la garderie

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de la garderie et le fixe à 2.12 euros de

l'heure, au lieu de 2.08 euros.

La tarification reste effectuée à la ½ heure, et applicable à la rentrée de septembre 2014. Les tires correspondant aux repas seront transmis aux familles.

Horaires garderie :

Plusieurs parents ont souhaité que la garderie commence plus tôt le matin.

Après délibération, le Conseil municipal fixe l'heure de début de ce service à 07H30, à compter de la rentrée de septembre 2014.

Délibération : Budget AEP - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie de Montsalvy n'a pu obtenir le recouvrement de la somme 197.65 euros, sur l'exercice 2012, dette de Monsieur Mercier Ludovic qui après dépôt d'un dossier de surendettement obtenu une décision d'effacement de sa dette.

Après délibération, le Conseil Municipal est dans l'obligation d'admettre en non valeur cette somme. Les créés correspondants à la dette sur le budget AEP (70 euros) sont inscrits au budget primitif 2014 et les crédits correspondant la dette sur le budget de la commune, 127.65€ (cantine) sont à inscrire par décision modificative de crédits.

Cette délibération annule et remplace celle du 29 novembre 2013. La modification porte sur une répartition entre le bud de la commune et le budget de l'AEP.

Délibération: Décisions modificatives de crédits :

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants en Section de Fonctionnement

Dépenses :

022 dépenses imprévues	:	- 127.65 €
6541 admission en non-valeur	:	+ 127.65 €

CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES

Monsieur le maire rappelle que CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES est un établissement public départemental chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, notamment dans le domaine des travaux de bâtiment et de VRD (assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'oeuvre), de l'eau et de l'assainissement et des technologies de l'information et de la communication.

Antoine PUECH, délégué de la commune, a assisté à l'assemblée générale du 4 juillet 2014. Il expose les points abordés, relatés dans son courriel adressé aux conseillers municipaux le 23 juillet 2014.

Le questionnaire sollicité par CIT, relatif aux besoins et ambitions de chaque commune adhérente, est finalisé en séance et sera envoyé à CIT sans délai.

8) QUESTIONS DIVERSES :

Schéma de cohérence territoriale du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

Monsieur le maire expose qu'en qualité de suppléant de Vincent Descoeur au syndicat mixte du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, il a assisté à la réunion d'étape du 18 juillet à Aurillac, au cours de laquelle le bureau d'études en charge de l'élaboration du SCOT a présenté un premier diagnostic.

Il rappelle que le SCOT est un document d'urbanisme supérieur aux POS, PLU et futurs PLUI auquel ceux-ci devront être compatibles.

Il informera le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux.

Syndicat intercommunal d'énergie du Veinazès

Monsieur le maire a été substitué à la réunion du syndicat intercommunal d'énergie du Veinazès par Antoine PUECH le 1^{er} juillet à Montsalvy.

Ce dernier en a adressé un compte rendu aux conseillers municipaux, par courriel du 23 juillet 2014.

Ont notamment été abordés les travaux terminés, en cours ou futurs par commune.

Il a été indiqué :

- que les projets d'enfouissement des réseaux électriques ne seront prioritaires, que s'ils sont cumulés à des travaux de réfection de conduites d'eau, de téléphone et de voirie. Ce sera le cas pour la Place du Colombier et pour le Pavé.
- et que le syndicat a entamé un audit des consommations en éclairage (recensement des types de lampes en place).

Revitalisation des centres-bourgs

Monsieur le maire expose que le gouvernement a annoncé le 24 juin le lancement d'un dispositif expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs, notamment dans les zones rurales.

Quarante millions d'euros seront mobilisés en 2014, notamment via le Fonds national d'aménagement du territoire et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat.

Les collectivités identifiées par le gouvernement ont été invitées à déposer un dossier d'ici le 12 septembre 2014. Renseignements pris, la Préfecture du Cantal a décidé que Mauriac, Maurs et Saint-Flour seraient seules éligibles à ce dispositif.

Monsieur le maire déplore que les élus n'aient pas été consultés.

Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé

Jean-Marc LABORIE, suppléant de Michel CASTANIER au syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé, selon décision du conseil communautaire du 19 mai 2014, expose qu'une enquête préalable à la déclaration d'intérêt général pour la réalisation des actions du plan de gestion des milieux aquatiques et alluviaux du bassin du Célé pour la période 2014-2019, est en cours depuis le 28 juillet.

Un registre d'enquête publique est ouvert.

Le dossier est consultable en mairie.

Analyses Bilan 24 heures de la station d'épuration :

Le compte-rendu du bilan 24 heures effectué par un technicien de la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) sur la station d'épuration en 2013, indique qu'une station de la taille de celle de Calvinet, soit 660EH a l'obligation de faire réaliser son autosurveillance 1 fois par an.

En conséquence, le Conseil municipal décide de faire réaliser ce bilan dont le coût est de 631.68€ TTC

Demande de monsieur et madame Claude Chabut d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 339 dans le bourg

Par courrier du 28 juin, monsieur et madame Claude CHABUT exposent leur souhait d'acquérir de 80 à 100 m² de la parcelle 339 située dans le bourg, afin de permettre le désenclavement de la maison de leur fils Laurent.

Compte-tenu du fait que cette parcelle fait partie de la propriété du Vernassal, le conseil municipal estime que cette demande est prématurée. Il la réexaminera après la vente de l'enclos du Vernassal.

Préalable du Théâtre de rue le jeudi 14 août 2014

Monsieur le maire confirme l'animation par la compagnie 1 WATT de la Préalable du Théâtre de rue d'Aurillac le jeudi 14 août 2014 entre 19h00 et 20h00. La déambulation se fera de la boulangerie aux garages de la gendarmerie.

Des affiches fournies par l'Association ECLAT seront apposées à partir du 5 août.

Concours des Villages Fleuris

Le service du Conseil général en charge du concours des Villages fleuris est passé le 22 juillet 2014 dans la commune.

Robert MALBOS, qui l'a reçu, expose que ce service a noté une nette amélioration du fleurissement du village, et a émis des recommandations.

Un rapport devrait parvenir à la mairie prochainement.

Fédération française des Stations vertes de vacances et des Villages de neige

Monsieur le maire expose que la Fédération française des Stations vertes de vacances et des Villages de neige, a demandé à la commune de désigner un délégué pour l'assemblée générale du mois d'octobre.

Une documentation sous format numérique sera envoyée aux conseillers municipaux pour que la personne intéressée puisse se signaler.

Exposition « D'un Rocher à l'autre – Monaco Carladès quatre siècles d'histoire »

Monsieur le maire expose que le Conseil général du Cantal a bien voulu prêter à la commune l'exposition qui s'était tenue au mois de mai dernier dans l'atrium du Conseil général.

Cette exposition sera visible à la mairie, afin de simplifier les problèmes de permanence, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Les samedi, dimanche, et le 15 août, l'exposition sera ouverte de 15h00 à 18h30.

Les conseillers intéressés peuvent se proposer pour une permanence.

La séance est levée à 23H15